

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



12019408

Greffe

Dénomination : **JLP**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 6460 Salles, Rue Sainte Barbe 97

N° d'entreprise : 0439.750.0

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS - CONVERSION DES TITRES AU PORTEUR

D'un procès-verbal dressé par le notaire Vincent Maillard à Chimay le 28 décembre 2011, enregistré le 30 décembre 2011, vol. 413 Fol. 79, case 20, il résulte que :

S'est tenue à quinze heures trente l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme JLP ayant son siège social à 6460 Salles, Rue Sainte Barbe 97.

Société constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Doris LIARD, ayant résidé à Momignies, le douze février mil neuf cent nonante, publié aux Annexes du Moniteur Belge du six mars mil neuf cent nonante, sous le numéro 900306-131.

Modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois, le dix septembre mil neuf cent nonante-huit, aux termes d'un acte reçu par le Notaire LIARD, prénommé, publié aux Annexes du Moniteur Belge du deux octobre mil neuf cent nonante-huit, numéro 1998-10-02/055.

RESOLUTIONS.

1. L'assemblée modifie l'article 11 des statuts comme suit :

Le texte de cet article est supprimé et remplacé par ce qui suit :

Article 11: Nature des titres

Les actions non entièrement libérées sont nominatives. Elles sont inscrites dans un registre des actions nominatives tenu au siège social et dont tout actionnaire peut prendre connaissance.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou dématérialisées au choix de l'actionnaire. L'actionnaire peut, à tout moment, demander la conversion de ses actions en actions nominatives. Les frais de conversion sont à charge de l'actionnaire qui le demande.

L'action dématérialisée est représentée par une inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son détenteur auprès d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. L'assemblée acte la demande des actionnaires de convertir les titres au porteur en titres nominatifs et constate que les titres sont nominatifs par inscription au registre des parts sociales.

3. Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Divers : Néant

6. Divers : Néant

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME :

Déposés en même temps :

- expédition

Vincent Maillard Notaire SPRL

6460 Chimay

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature